

Compte-rendu de la réunion du 13 mars 2024 et questions complémentaires

26 mars 2024

Comme convenu lors de la réunion publique du 13 mars 2024, nous vous adressons nos questions. Nous les avons organisées en trois chapitres qui permettent de rétablir le contexte et ce qui nous motive à les poser.

À la tribune : Pierre Trautmann, membre du bureau de Toulouse Métropole, la nouvelle maire de quartier Mme X (site métropole non actualisé), Cheffe de service transition énergétique (Mme Nathalie Gourdoux? remplaçante d'Axel Dufeu en poste depuis le 1er mars apparemment), Conseiller n°1 (Nom et qualité inaudible, Xavier Thierry ingénieur territorial ENR/MDE – expert énergie adjoint au chef de la mission énergie (Dans l'attente du compte rendu de la mairie qui nous permettra de confirmer les identités)

Dans la salle : Entre 60 et 70 riverains mobilisés malgré l'absence de communication par Toulouse Métropole, + 5 riverains de la chaufferie de la Zac Matabiau venus en soutien, témoigner des incohérences du projet avec les discours tenus il y a un an de l'autre côté de la ville.

La réunion commence par la présentation du document « Évolution et extension du réseau de chaleur Mirail / Rive gauche ». Monsieur Trautmann insiste pour présenter en amont le contexte du projet et le lien avec le renouvellement de l'incinérateur du Mirail. Pour autant, la stratégie globale est illisible.

Un animateur est présent pour réguler les échanges. En revanche, personne ne semble prendre de note en vue d'un compte rendu.

Comme pour les 2 réunions précédentes, Mr Trautmann s'engage à inclure la liste de nos questions au cahier des charges du projet Cépière, à fournir sous deux semaines. Nous y sommes.

1 - La question des pollutions et de la qualité de l'air

● Résumé des échanges lors de la réunion publique du mercredi 13 mars 2024

Les documents présentés sont partiels ou peu précis:

- La diapo 21 attribue une déclaration à l'ADEME « une chaufferie collective pollue autant que 2 ou 3 poêles individuels » sans précision sur la puissance de la chaufferie collective, sachant que ce nom peut tout aussi bien désigner une chaufferie de 500kw qu'une de 10MW on comprend que le seul intérêt consiste à afficher une référence d'autorité : l'ADEME.
- La 22 vante des filtres performants à 99% omettant de préciser que cette performance concerne les polluants réglementés (hors particules ultra-fines donc) dans l'hypothèse d'un fonctionnement optimal à pleine puissance avec un combustible parfait; et donc hors phase d'arrêt et de démarrage qui seront à priori nombreuses (diapo n°15: "les arrêts/redémarrages offrent une bonne souplesse pour gérer les périodes pointe"), et hors réajustement en fonction de la qualité du combustible.
- Une carte (diapo 23) symbolise par un petit cercle bleu une zone où le pourcentage d'augmentation de la pollution dépasserait l'objectif maximum autorisé. À force d'extrapolation pour minimiser les nuisances, la mairie aboutit à une présentation totalement absconse et inaudible pour les riverains. Un riverain propose à monsieur Trautmann de venir observer la couche de pollution qui se dépose régulièrement sur sa boîte à lettre avec l'exposition actuelle à la rocade et au trafic aérien et à lui expliquer plus concrètement ce que représenterait une hausse de 4% de ce phénomène.

- Une dernière diapo ajoutée entre temps présente les quantités annuelles des émissions et tente de les minimiser en les ramenant à la contribution qu'elles représentent au regard des émissions annuelles de Toulouse Métropole. Les riverains venus assister à la présentation s'intéressent plutôt aux chiffres bruts, par exemple les 0,6t/an de poussières dont particules fines PM10 et PM2,5 qui sont à concentrer sur les 4 à 6 mois de fonctionnement annoncés dans l'année, avec arrêts et redémarrages fréquents.
- La cheffe de service transition énergétique mentionne le rapport de l'ADEME qui témoigne d'une amélioration globale de la qualité de l'air à Toulouse. L'occasion pour l'assistance de l'inviter à poursuivre la lecture du rapport qui pointe aussi le creusement des inégalités, particulièrement pour les quartiers à proximité de la rocade et de suggérer l'installation de la chaufferie dans le quartier de la Côte Pavée, par exemple.

Du côté des riverains venus assister à la réunion de nombreuses interventions se succèdent pour :

- Dénoncer l'absence d'attention portée aux particules ultra-fines, les plus nocives pour la santé et qui sont impossibles à filtrer. Ce défaut est justifié "car, dit Trautmann, il n'y a pas de réglementation" !
- Rappeler le scandale du diesel et le rôle de l'ADEME qui l'a longtemps promu comme elle le fait aujourd'hui avec la biomasse. Il est également rappelé que l'ADEME n'est pas un organisme indépendant mais une agence d'État.
- Demander la possibilité d'envoyer des questions après la réunion en vue d'obtenir des réponses précises, sourcées et vérifiables notamment:
 - sur la nature du suivi (listes des polluants surveillés et réglementés, dispositif de suivi),
 - sur les études attribuées à l'ATMO et à l'ADEME sur la pollution des chaufferies biomasse,
 - ainsi que sur les mesures d'arrêt et sanctions en cas de dépassement.

En cherchant à minimiser les nuisances, Toulouse Métropole attise au contraire l'inquiétude des riverains. Une information complète affichant clairement les zones exposées aux retombées polluantes, les limites des mesures de suivi et de la réglementation serait nettement plus propice à créer un climat de confiance.

• Quelques éléments de contexte

La posture des représentants de Toulouse Métropole venus défendre le projet à la tribune est en contradiction avec les déclarations publiques des représentants de la même Métropole et les documents officiels édités dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère (PPA) :

- **Déclaration de Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole** « nous avons bien noté qu'au-delà des particules fines, il fallait regarder plus spécialement les particules ultra-fines qui est un sujet qui aujourd'hui prend une grande ampleur dans tous les débats sur ce thème là dans notre société » Conseil métropolitain du 16/02/2023 – délibération DSP réseau de chaleur de la ZAC Matabiau
- **Déclaration de Monsieur Chollet, Vice-Président de Toulouse Métropole** : « Il faut accroître la connaissance sur les particules ultrafines. Toulouse investit dans la biomasse. Nous sommes en train d'installer des centrales à biomasse de forte capacité sur Toulouse-Métropole. [...] C'est quelque chose de compliqué... Ce que j'entends ici, assez clairement de la part des scientifiques et des spécialistes qui sont là, c'est que cette affaire n'est pas neutre et n'est pas réglée. Ce n'est pas faute d'avoir stimulé l'ADEME... qui est en faveur de la biomasse. L'appel que je lance aujourd'hui c'est « clarifions les choses ». [...] Il y a urgence de clarifier les choses pour les centrales à biomasse que nous développons... Il y a une ambiguïté qui est totale sur la biomasse. » Table ronde Blak carbon et particules ultrafines : surveillance, recherches et impact santé organisée dans le cadre des Rencontres Internationales Air & Santé 2024
- **WebinAIR de Sensibilisation édité par la DREAL - 23 novembre 2022 dans le cadre du**

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine - Ce document met en lumière la sur-exposition des populations vivant près des axes de circulation dense (p.18), propose de lutter contre les idées reçues notamment celle qui voudrait qu'il n'y ait aucun impact si on respecte la réglementation (p.36 *FAUX pas de seuil en dessous duquel la pollution atmosphérique n'a pas d'effets sur la santé*), présente les axes de travail envisagés pour le PPA (p.48 *réduire les émissions liés au chauffage / réduire les émissions liées au brûlage des déchets verts*), vante les choix éclairés (p.53 *éviter de brûler les déchets verts pour privilégier les autres usages : compostage, broyage, paillage etc.*) et enfin, appuie sur l'importance de la sobriété (p.54 *Sobriété : travaux d'isolation avant de changer le dispositif de chauffage + choix du mode de chauffage le plus efficace*).

Nous demandons à Toulouse Métropole de nous transmettre les documents et les informations suivantes :

- une étude d'impact réelle et complète sur l'hypothèse de l'installation de chaufferies biomasse aux emplacements prévus : visualisation de la totalité de la zone exposée aux retombées polluantes, quantification en quantité de polluants émis plutôt qu'en pourcentage de filtrage, listes exhaustives de tous les polluants susceptibles d'être émis par une chaufferie biomasse en fonction du combustible utilisé (plaquettes forestières, déchets bois, gaz) en précisant leur impact sur la santé mais aussi les effets d'une accumulation à long terme sur la zone.
- une étude approfondie sur les filtres à manche prouvant le taux d'efficacité annoncé de 99% de filtration à toutes les étapes de la combustion + présentant le taux d'efficacité sur la filtration des particules ultra-fines. À défaut, nous suggérons d'ajouter au cahier des charges la nécessité pour le prestataire de recourir aux meilleures performances de filtration ET de le maintenir tout au long de l'exploitation de l'installation.
- La mise à disposition d'études effectuées autour d'installations existantes prouvant l'absence de dégradation de la qualité de l'air.
- Une présentation détaillée des mesures de contrôle de l'air envisagées en temps réel : positionnement des stations de contrôle, polluants observés (PM10, Pm2.5, PM1, HAP, métaux lourds, etc.).
- Une présentation précise des procédures de mise à l'arrêt et sanctions prévues en cas de dépassement des seuils + procédures de mise à l'arrêt lors des pics de pollution prévisibles et/ou observés. La mise en place d'un dispositif de suivi sanitaire en amont de l'installation de ces incinérateurs pour permettre d'observer la stabilité et/ou la prévalence des problèmes de santé en lien avec les polluants émis sur le long terme.

2 - La question de la ressource en bois

● Résumé des échanges lors de la réunion publique du mercredi 13 mars 2024

De nombreux riverains s'inquiètent à ce sujet. La discussion reste difficile à engager avec des interlocuteurs qui remettent en question le bien fondé des sources d'information (télé et internet) des gens présents dans l'assistance. Les questions des riverains sont pourtant parfaitement cohérentes avec les préoccupations actuelles du **Secrétariat général à la planification écologique qui constate que la Stratégie Bas Carbone (SBC) de la France ne boucle pas à cause d'un recours excessif à la biomasse dans un contexte de réchauffement climatique.**

● Quelques éléments de contexte

- Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) du réseau de chaleur de la ZAC Matabiau, un amendement porté par Antoine Maurice, élu EELV, et adopté le 16 février 2023 prévoyait d'obliger le prestataire à s'approvisionner uniquement auprès des filières

forestières pouvant attester d'une gestion durable des forêts. Cet amendement a été retiré lors du conseil suivant au motif que cette ressource n'est pas disponible sur le territoire. Le taux de la part de biomasse labellisé PEFC a donc été ramené à 30%, le niveau proposé par le délégataire, en deçà des exigences initiales de l'appel d'offre. Explication en image tirée des documents de Toulouse Métropole :

Etat des lieux des surfaces forestières certifiées PEFC en Occitanie

- ✓ Surfaces forestières totales = 2 700 276 ha
- ✓ Surfaces certifiées PEFC = 557 406 ha, soit **20,6 %** de la surface forestière totale
- ✓ La part de la surface forestière privée est de **77%**
- ✓ Seulement **6%** de la surface forestière privée est certifiée PEFC



Source : Bilan annuel 2022 PEFC Occitanie

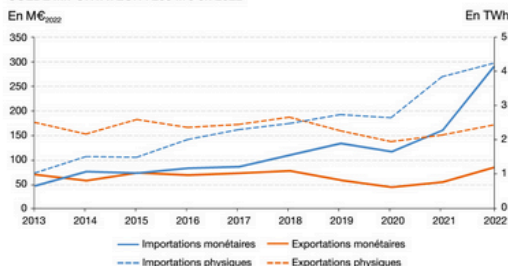


L'exigence d'approvisionnement exclusivement en bois certifié PEFC serait très complexe à mettre en œuvre au regard de la structuration de la filière et pourrait empêcher l'obligation d'un approvisionnement en bois dans un rayon de 100 kms.

- Le rayon d'approvisionnement annoncé est désormais de 200km. On peut s'inquiéter de l'impact de telles distances sur la prétendue neutralité carbone de la biomasse dans ces conditions. L'intérêt de développer le Bois Énergie pour réduire les émissions de CO2 est de plus en plus contesté. De nombreuses associations travaillent à remettre en question la reconnaissance du bois comme énergie renouvelable au niveau européen : [l'ONG HEAL pour exemple](#).

partie 3 : les différentes filières d'énergies renouvelables en France

COMMERCE EXTÉRIEUR DE BOIS-ÉNERGIE SOLDE IMPORTATEUR : 205 M€ en 2022



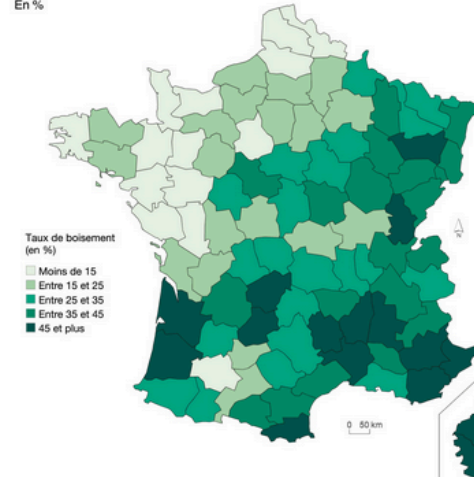
Source : SDES, d'après DGDDI, Eurostat

Exportatrice nette jusqu'au début des années 2010, la France enregistre depuis plusieurs années un déficit commercial croissant sur le bois-énergie. Celui-ci s'explique principalement par la hausse des importations, notamment celles de granulés de bois, qui passent de 0,4 TWh en 2013 à 3,5 TWh en 2022. Les importations de bois-énergie représentent 4 % de la consommation primaire de bois-énergie en volume (4,2 TWh en 2022). Les exportations représentent, quant à elles, 2 % de la production primaire de bois-énergie (2,4 TWh).

Les achats français, nets des quantités exportées, ont augmenté en 2022 de 5,1 % en volume (1,8 TWh) mais ont presque doublé en valeur (205 M€) dans un contexte de hausse globale des prix de l'énergie.

partie 3 : les différentes filières d'énergies renouvelables en France

TAUX DE BOISEMENT PAR DÉPARTEMENT SUR LA PÉRIODE 2017-2021 En %



Source : © IGN 2021 - Campagnes d'inventaire forestier 2017 à 2021

- Les statistiques disponibles sur le site statistiques.developpement-durable.gouv.fr mettent à mal l'idée d'une ressource abondante qui n'attendrait que la métropole pour se faire brûler. Les données statistiques permettent d'observer l'explosion du prix du bois pour les ménages. L'édition 2023 du rapport Chiffres clés des énergies renouvelables permet aussi

d'observer l'explosion des importations au niveau national. En admettant que l'Occitanie serait une exception (ce qui ne saute pas aux yeux à partir des taux de boisement), le choix de brûler ses ressources plutôt que de les utiliser pour limiter ces importations n'en resterait pas moins incompréhensible.

- La révision de la Stratégie Bas Carbone de la France, dont on attend toujours la publication officielle mais dont le contenu est déjà connu, notamment grâce aux **documents de travail accessibles sur le site du Secrétariat Général à la Planification Écologique, prévoit un sérieux coup d'arrêt sur la biomasse y compris dans le cadre de l'alimentation des réseaux de chaleur. On peut déjà constater qu'il y est recommandé d'exploiter des solutions alternatives à chaque fois que cela est possible, et justement, à Toulouse c'est possible !**

Nous demandons à Toulouse Métropole de nous apporter toutes les informations utiles pour prouver qu'elle est bien consciente de ces problématiques :

- Le prévisionnel des volumes en bois issus des filières forestières nécessaires pour la Cégière et le total prévu pour toutes les unités biomasse destinées à alimenter les réseaux de chaleur à Toulouse. Les ressources forestières réelles dans le rayon de 200km sont-elles suffisantes sur 30 ans ?
- Le détail du dispositif mis en place pour contrôler les conditions d'exploitations du bois issu des filières forestières en l'absence de filières labellisées exploitation durable, répondant aux préconisations de l'ADEME.
- Une présentation des moyens mis en faveur de l'augmentation de la consommation de bois d'œuvre par la métropole pour assurer une structuration équilibrée de la filière. (Pour équilibrer le projet de 2 chaufferies avec une consommation annuelle de 100000t chacune, il faudrait mettre en œuvre l'équivalent en bois d'œuvre soit 200000t par an...)
- Une description précise du type et de l'origine des déchets bois et les risques de pollution supplémentaires.
- Une étude par anticipation des effets qu'aurait la remise en cause de la neutralité carbone du bois sur les objectifs fixés par le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Métropole Cette remise en cause est d'autant plus probable si l'on persiste à mobiliser la biomasse sur des territoires qui ne disposent pas de cette ressource à proximité et obligent à des transports de plus en plus longs.
- Une étude de l'impact d'une augmentation du prix du combustible bois et gaz (géopolitique, sécheresse, conflits d'usage, etc.) sur les tarifs du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) pour les abonnés contraints au minimum sur la durée d'amortissement de l'installation.
- Une étude des ressources propres réellement disponibles sur le territoire de la Métropole.

3 – Réseau de chaleur du Mirail – Projet de développement et articulation des procédures de concertation et de consultation des incinérateurs destinés à l'alimenter

● Résumé des échanges lors de la réunion publique du mercredi 13 mars 2024

Il est difficile de comprendre le lien entre la concertation en cours pour le renouvellement de l'incinérateur du Mirail et l'appel d'offre concernant les chaufferies biomasse.

On nous explique que les candidats peuvent proposer d'autres solutions que la biomasse mais que dans la mesure où l'incinérateur du Mirail reste la source de chaleur principale, il n'y a que la biomasse qui peut répondre au besoin exprimé (voir diapo n°15 "Choix de l'énergie renouvelable").

La création de chaufferies biomasse serait rendue nécessaire par une baisse annoncée de 40.000t de déchets à traiter par l'incinérateur du Mirail impliquant une baisse de 11% de la production de chaleur. L'opportunité de réduire les besoins de chaleur ne semble pas avoir été étudiée : les questions portant sur les efforts engagés pour la rénovation thermique des bâtiments raccordés qui permettrait d'amortir cette baisse de 11% doivent se satisfaire d'un « bien sûr on en fait ».

La création de ces chaufferies va bien au-delà de la simple compensation de la baisse de 11%.

Interrogé sur la quantité de combustible qui seraient incinérés dans ces chaufferies, le conseiller

n°1 annonce des volumes de l'ordre de 100.000t/an pour chacune. Si on retranche les 40.000t épargnées à l'incinérateur du Mirail, on arrive à **+160.000t/an de matière incinérée** sans destination précise autre que le mot « extension ».

On note qu'il n'y a pas d'identification précise des besoins « il y a des bâtiments qui voudront se raccorder » Qui ? Comment ? Quand ? L'extension et la densification de la métropole sont considérées comme un phénomène naturel et inéluctable. Cette posture qui consiste à vouloir produire toujours plus en considérant qu'on arrivera bien à le vendre est mieux connue sous le nom d'« ébriété énergétique » et entre en contradiction avec l'intérêt d'une transition énergétique.

Dernier sujet de taille alors que le Schéma Directeur des Énergies met en avant la nécessité de la participation citoyenne et que Toulouse Métropole parle de « consultation », les riverains s'interrogent sur les efforts faits dans ce sens. Dans le cas présent, on observe : une 1ere réunion en octobre 2023 dont personne n'a entendu parler, une 2eme réunion le 9 novembre 2023 qui a rassemblé 7 personnes (Toulouse Métropole annonce avoir distribué 3000 tracts dans un rayon de 500m mais à part les habitants d'une copropriété, personne ne semble avoir reçu l'information), et enfin cette 3eme réunion le 13 mars 2024 qui n'a fait l'objet d'aucun tractage ni d'aucune publication de la part de Toulouse Métropole. Des riverains de la chaufferie de la ZAC Matabiau, présents dans la salle confirment avoir déjà dénoncé l'insuffisance des procédés de consultation de la mairie et appuient sur la nécessité de revoir ces pratiques.

● Quelques éléments de contexte

Le renouvellement de l'incinérateur du Mirail fait l'objet d'une concertation. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), garante de la concertation préalable, a publié un bilan. On y apprend que le sort de l'incinérateur du Mirail a été discuté sans tenir compte de la nécessité ou pas d'alimenter le réseau de chaleur. Pourtant dans le rapport final du maître d'ouvrage on peut voir que celui-ci justifie le maintien d'une grande capacité de traitement pour éviter d'avoir à investir dans des chaudières biomasse supplémentaires : p.78 "*Enjeux énergétiques avec une chaleur supplémentaire produite grâce à ces déchets extérieurs permettant d'éviter le recours à des chaudières de secours à gaz, d'éviter les investissements dans des chaudières biomasse supplémentaires.* » Tout cela nous semble incohérent.

La consultation autour des projets de chaufferies biomasse semble dictée par la décision de reconstruire un incinérateur de déchets de grande capacité et de le consacrer comme source principale du RCU du Mirail. Dans les deux cas, on ne trouve aucune information sur l'état actuel du RCU (état des réseaux, qualité thermique des bâtiments raccordés, etc.) ni sur les projets d'extension (projets de raccordements, contraintes de performance énergétique imposées aux nouveaux abonnés, etc.).

Il apparaît que la question du réseau de chaleur aurait du être posée en préalable pour permettre :

- D'étudier l'opportunité de basculer sur une solution basée sur la géothermie (ressource confirmée par des sondages réalisés en 2023 + nouvelles sources de financement disponible pour cette solution),
- D'envisager sérieusement des scénarios alternatifs pour le renouvellement de l'incinérateur du Mirail (déplacement de l'unité et/ou réduction des déchets).
- De privilégier la voie de la sobriété énergétique en portant plus d'attention à l'isolation thermique des bâtiments,
- De mobiliser plus de participants autour de la concertation sur un territoire élargi.

Nous demandons à Toulouse Métropole de nous transmettre des informations claires et précises à propos du réseau de chaleur du Mirail :

- Etat des lieux de l'existant : état des canalisations (fuite, déperdition d'énergie, etc.), performance thermique des bâtiments raccordés, avancée du développement des systèmes d'individualisation des frais de chauffage (IFC)
- Rapport chiffré sur les efforts portés vers la rénovation des bâtiments raccordés –

investissements effectués, gains en performance, investissements prévus, solutions de financement

- Projets d'extension : analyse précise des besoins, procédure de classement du RCU, précision sur les contraintes imposées aux candidats au raccordement,
- Projet de développement d'un réseau de froid associé (cf. [CEREMA](#) - "*Dans un contexte d'urbanisation croissante, de réchauffement climatique et de vieillissement de la population, le froid deviendra un enjeu sanitaire majeur pour les territoires. Pour y répondre, la France doit poursuivre le développement des réseaux de froid dont les atouts permettent de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur.*").

Actions complémentaires à prévoir :

- Saisir la commission nationale du débat public CNDP sur l'opportunité d'intégrer dans la concertation en cours la question du réseau de chaleur et les nouveaux projets d'incinérateur biomasse qui lui sont directement liés.
- Définir un cadre permettant de s'assurer à l'avenir de la qualité effective des consultations (processus de communication : quantité, canaux et délais).

Conclusion

La réunion publique du 13 mars a consisté pour Toulouse Métropole à défendre quasi exclusivement la solution biomasse.

Face aux inquiétudes des riverains, les représentants de Toulouse Métropole n'opposent dans leur détermination à vendre le projet, que citations et sources et non référencées, et réponses peu précises.

Les informations que nous citons dans ce document, sont factuellement convergentes sur les points clé que nous soulevons. Elles trouvent leur source dans les déclarations d'intention des plus hauts représentants de Toulouse Métropole, président et vice-président, ainsi dans les publications d'institutions gouvernementales :

- Le problème posé par la pollution aux particules ultra-fines, en terme de santé mais aussi de coûts pour la collectivité,
- Les limites de la ressource en biomasse et son inadéquation avec la lutte contre le changement climatique, d'autant plus que la géothermie, alternative durablement renouvelable et peu polluante, est possible à Toulouse, et préconisée et soutenue financièrement depuis 2023,
- La nécessité d'études approfondies de l'ensemble des solutions possibles, entrant dans le cadre d'une stratégie énergétique globale pour Toulouse, cohérente avec les enjeux climatiques.

Les risques soulevés par les riverains sont fondés, concrets et légitimes, et ne peuvent être ignorés.

Enfin, Toulouse Métropole ne saurait restaurer la confiance des riverains dans les mécanismes de démocratie définis dans nos institutions, sans démontrer dans ses réponses et propositions futures, une réelle volonté de prise en compte de l'avis des citoyens.

Les collectifs de riverains La Céprière et Toulouse Chauffe restent dans l'attente d'un retour favorable et rapide aux demandes formulées dans ce document.

—